



240 rue de la Croisette  
73800 STE HELENE DU LAC  
Site Internet : <http://www.lacanim.fr>  
Courriel : [contact@lacanim.fr](mailto:contact@lacanim.fr)  
Page Facebook lacanim

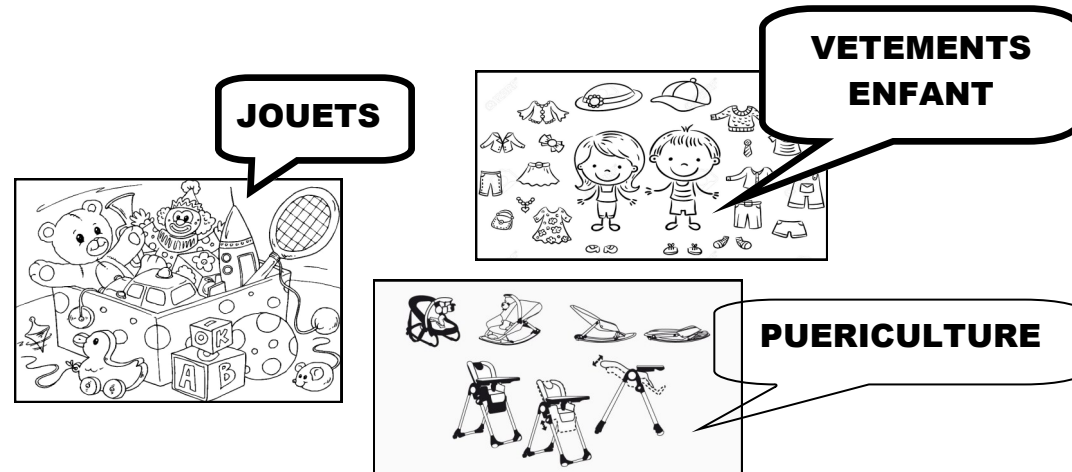


Lac 'Anim remercie les annonceurs pour leur gracieuse participation à la diffusion de l'information pour cette manifestation.

# SAINTE HELENE DU LAC

**LE DIMANCHE  
21 OCTOBRE 2018**

# BOURSE SPECIALE ENFANT



**BUVETTE - PETITE RESTAURATION - GAUFRES**



**ORGANISATEUR : Association LAC' ANIM**  
**SIÈGE SOCIAL : 240, rue de la Croisette 73800 STE HELENE DU LAC**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**A retourner dument remplie sous peine de voir l'inscription refusée**

**BOURSE SPECIALE ENFANT**  
**LE 21 octobre 2018 à STE HELENE DU LAC 73800**

Je soussigné (e),  
Nom ..... Prénom .....  
Né [e] le ..... à ..... Département .....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Tél :.....  
Titulaire de la pièce d'identité N°.....  
Délivrée par : ..... Le.....

**COURRIEL INDISPENSABLE POUR AVOIR EN RETOUR LA CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION . PAS DE CONFIRMATION PAR TELEPHONE.**

**Déclare sur l'honneur :**

Ne pas être commerçant (e)  
Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-2 du code du commerce)  
Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321 -9 du code pénal).

Fait à.....Le.....  
Signature

**INSCRIPTION A LA BOURSE SPECIALE ENFANT EFFECTIVE A RECEPTION DU REGLEMENT ET DE L'ATTESTION.**

Espaces disponibles : 50 tables (1.20 m x 0.80 m)  
**NOTEZ-BIEN : La réservation est de 1 table minimum par emplacement.**  
Les objets à vendre seront exposés **SEULEMENT** sur les tables mises à disposition. Tout matériel annexe (grilles, tables personnelles) pouvant entraver les passages dans la salle sera interdit.

**ATTENTION : LES RESERVATIONS SERONT CLOSES DES QUE LE NOMBRE DE TABLES DISPONIBLES SERA ATTRIBUE. CONSULTEZ LE COMPTEUR SUR LE SITE INTERNET DE LAC'ANIM.**

Nombre de table : ..... X 5.00 € = .....€

Ci-joint le règlement par chèque libellé à l'ordre de LAC' ANIM et adressé à : Association Lac'Anim chez Monsieur Daniel Mendant 560 rue de la gare 73800 Ste Hélène du Lac  
Renseignements au 06 46 09 52 88  
Sur site internet : [www.lacanim.fr](http://www.lacanim.fr) ou par courriel : [contact@lacanim.fr](mailto:contact@lacanim.fr)

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**A retourner signé par l'exposant (e)**

**Article 1**

L'Association LAC'ANIM de Ste Hélène du Lac organise le 21 octobre 2018 une bourse spéciale enfant ouverte uniquement aux particuliers **dans la limite des places disponibles, exclusivement à l'intérieur de la salle polyvalente.**

Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.

**Article 2**

**Seront uniquement autorisé à la vente : jouets, vêtements enfants et matériel de puériculture**

**Article 3**

Les réservations sont enregistrées à la réception du bulletin d'inscription, du règlement intérieur et de l'attestation sur l'honneur signés et, accompagnés du chèque correspondant.  
En raison des frais engagés, les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement.

**Article 4**

A réception des inscriptions chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement qui lui sera remis le jour de la manifestation. L'exposant devra accepter l'emplacement qui lui est destiné et ne pourra en aucun cas demander à l'organisateur d'augmenter la longueur portée sur le bulletin d'inscription.

**Article 5**

Les exposants seront reçus au plus tôt, **1H 30** avant l'ouverture au public.  
Les espaces d'exposition seront ouverts au public le dimanche 21 octobre 2018 de 9h à 16h.

**Article 6**

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et à leurs risques et périls.  
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes, de vols ou de détériorations.

**Article 7**

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué. Les objets invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés sur l'emplacement. L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus.

**Article 8**

En aucun cas, l'Association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être causés aux véhicules des exposants stationnés sur le domaine public ou en terrains privés. Ainsi qu'aux matériel et locaux mis à disposition.

**Article 9**

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'association organisatrice.

**Article 10**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation ou qui ne respecterait pas l'intégralité du règlement sans indemnité d'aucune sorte

**Article 11**

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

A.....Le.....

Signature